

# Pour une éducation sans violences

Plaidoyer  
Octobre 2022

---

## Publié par la Fondation pour l'Enfance

Depuis 1977, la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'attache à repérer et à lutter contre les violences faites aux enfants. Elle intervient dans le champ de la prévention et du repérage en détectant les dispositifs innovants et en jouant le rôle de pépinière de projets.

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

En 1999 sont apparues les premières politiques publiques de soutien à la parentalité, destinées à venir en aide aux parents en difficulté face aux nouveaux enjeux de la parentalité (« aider les parents à être parents »). Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle éducatif, pour leur permettre de l'assumer et de l'assurer pleinement. Les politiques de soutien à la parentalité remplissent donc un rôle de prévention en déjouant l'ensemble des risques pesant sur les familles, et notamment en luttant contre **les Violences Educatives Ordinaires (VEO)**.

La Violence Educative Ordinaire est la partie non reconnue de la violence faite aux enfants. Elle est considérée comme légitime car exercée dans un but éducatif. Elle est présente dans tous les pays du monde et évolue selon les époques. Ce terme recouvre toute forme de violence, qu'elle soit physique (ensemble des châtiments corporels : gifles, fessés, pincements, coups, morsures mais aussi l'insatisfaction de ses besoins physiologiques), psychologique (chantage, le déni des émotions de l'enfant, les moqueries, l'humiliation,...) ou verbale (hurlements, injures, moqueries, condescendance,...).

Encore trop souvent banalisées, elles sont pourtant **interdites par la loi de 2019** qui indique « que l'autorité parentale s'exerce sans violences ».

### **Pourquoi adopter une éducation non-violente ?**

Depuis une quinzaine d'années, les découvertes et avancées de la psychologie du développement, des sciences cognitives, dont les neurosciences, notamment émotionnelles, et une mise en exergue des mécanismes de l'attachement,

permettent de mieux comprendre les besoins fondamentaux et les comportements de l'enfant tout au long de son développement. Pourtant, de nombreux parents pratiquent encore des VEO, banalisent toutes sortes de pratiques éducatives entraînant des conséquences néfastes sur le développement.

Les progrès de la recherche soulignent l'importance des premiers liens parents-enfant, de la compréhension de ses émotions, de la non-violence des parents et de l'entourage envers l'enfant, sur son développement global et en particulier sur le développement de certaines zones essentielles du cerveau. En effet, le cerveau est en construction jusqu'à l'âge de 25 ans et chez un enfant de moins de 5 ans, cet organe est très immature :

- Son cerveau est malléable et très sensible à l'environnement dans lequel il évolue. Il s'agit d'une période à la fois très propice aux apprentissages mais aussi de grande fragilité face à l'adversité. Le cerveau du tout petit tire un bénéfice maximal de la moindre interaction positive mais subit aussi de plein fouet les négligences, carences, violences physiques et dysfonctionnements relationnels.
- La qualité des premiers liens est cruciale. La sensibilité parentale, c'est à dire la capacité des parents à percevoir, identifier et comprendre les signaux adressés par l'enfant et à y répondre dans un délai raisonnable, avec chaleur, de façon adaptée, conditionne la qualité du lien d'attachement que l'enfant va nouer avec ses parents (ou les adultes qui s'occupent de lui au quotidien). Ce lien d'attachement sera déterminant pour son développement ultérieur.
- L'enfant est dominé par son cerveau émotionnel, qui lui fait vivre ses émotions intensément, sans filtre. Il n'a pas encore la capacité de les contrôler ou de prendre du recul.
- L'enfant a besoin de l'adulte pour se calmer. S'il est laissé seul face à ses

émotions de tristesse, peur ou colère, il aura du mal à les comprendre et à les « amortir » et subira beaucoup de stress.

- Le très jeune enfant n'est pas en capacité de différencier ses états mentaux des états mentaux des autres. Il n'a pas la capacité cognitive de chercher à manipuler l'adulte. Poussé par la curiosité et son envie de découvrir son environnement, il adopte des comportements qui peuvent le mettre en danger ou l'amener à transgresser des règles qu'il n'est pas encore en mesure de comprendre.
- Une attitude bienveillante à l'égard d'un enfant permet la sécrétion d'ocytocine et diminue le stress, favorisant ses capacités d'apprentissage. Encourager son enfant engendre la sécrétion de dopamine dans son cerveau ce qui l'aide à se sentir plus motivé, créatif, entreprenant, coopératif. Il va alors imiter le comportement bienveillant de l'adulte par l'action de ses neurones miroirs.



## OU EN SOMMES-NOUS ?

La **Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989** a fait de l'enfant un être jouissant de droits, dont l'intérêt supérieur doit prévaloir en toutes circonstances. Partant de ces fondements juridiques, la France a identifié des besoins dits fondamentaux et prioritaires de l'enfant, impliquant des impératifs éducatifs pour les adultes qui exercent une autorité parentale. Il est crucial que les familles aient connaissance des interdits, de leurs droits et devoirs, des sanctions encourues en cas de violences éducatives ou des mesures et protection qui peuvent être prises. Mais pour permettre à des parents de modifier des pratiques parentales inadaptées, ou pour empêcher la survenue de ces pratiques, l'évocation de la loi, le « bâton », ne peut suffire.

Permettre aux parents de mieux comprendre le développement et les réactions d'un enfant constitue un puissant moteur. Pourtant, aujourd'hui encore, certains parents et professionnels confondent éducation positive et éducation laxiste.

**En 2022, la Fondation pour l'Enfance, a réalisé une enquête<sup>1</sup> sur l'ancrage des VEO dans la société française.** Menée par l'IFOP auprès de 1 314 parents d'enfants de 0 à 10 ans, les chiffres relevés sont préoccupants : près de 8 parents sur 10 déclarent avoir recours à une VEO, qu'elle soit physique ou morale, bien que 63% d'entre eux connaissent la loi de 2019 les interdisant (2019-721 du 10 juillet 2019). Les parents ayant déclaré avoir le plus utilisé de violences éducatives ont eux-mêmes subi des actes de violence physique/morale durant leur enfance (73% et 57%).

---

<sup>1</sup> [Baromètre\\_VEO\\_Fondation-pour-Enfance.pdf \(dropbox.com\)](#)

Les violences psychologiques demeurent davantage pratiquées : 55% des parents interrogés « crient très fort » après leur enfant, 46% font du chantage par la privation (dessert, écran, bonbon, doudou) ou par la promesse d'une contrepartie à 42%.

La loi de 2019 semblerait donc avoir eu des effets sur le recul de la pratique des violences physiques mais peu sur les violences psychologiques :

- En effet, celles-ci sont comparativement moins mises en œuvre (même si une part non négligeable de parents y a encore recours : 23% donnent une fessée, 20% bousculent et 15% donnent une gifle).
- De fait, les interviewés ont plus le sentiment qu'il est facile d'élever un enfant sans jamais avoir recours à la violence physique (vs la violence morale).

L'enquête révèle que la connaissance au sujet des violences éducatives demeure assez floue. Sur 15 actions associées à des VEO, les parents en identifient en moyenne 9, soit près d'un tiers qui ne sont pas reconnues comme telles. Parmi elles, les menaces, chantages et privations, ou le fait d'enfermer l'enfant dans une pièce quelques instants, ne semblent pas être des violences pour 50% des parents interrogés.

Le baromètre souligne que le moyen perçu comme le plus adapté pour appliquer une éducation sans violence est de loin l'accompagnement : 49% des parents l'expriment par la volonté de recevoir des astuces et conseils pratiques pour mieux gérer les situations « à risque ». Ils sont 28% à plébisciter « des enseignements sur les conséquences des violences éducatives sur le cerveau de l'enfant », 27% « des ateliers de soutien à la parentalité avec des professionnels de santé et de la petite enfance » et 24% « un groupe de parole avec d'autres parents » (24%). La grande difficulté des parents, en demande

d'accompagnement donc, est de savoir comment poser des limites, assurer une certaine discipline sans recourir à ces violences.

## **Pourquoi la réponse des pouvoirs publics ou du secteur associatif est-elle insuffisante ?**

Les institutions peinent à actualiser leurs pratiques ou leurs modes d'intervention dans un univers qui a changé radicalement en peu de temps. Par ailleurs, la prévention précoce des difficultés familiales est insuffisante en raison de moyens alloués trop faibles. Enfin, le soutien aux parents en France est culturellement ancré dans une vision selon laquelle les actions de soutien dépendent de l'adhésion des familles. Il existe différentes structures d'accueil dans lesquels les parents peuvent se rendre librement, sur leur choix, et hors de toute surveillance de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour être écoutés, informés et conseillés dans l'exercice de leur rôle parental (Réseaux d'écoute et d'appui aux parents, lieux d'accueil enfants-parents, Points info famille ou encore l'aide à domicile renforcée).

Un rapport de l'IGAS de 2013<sup>2</sup> démontre que ces solutions d'accompagnement, et en particulier les REAAP, les LAEP, la médiation familiale et les groupes de paroles, ont un **fort potentiel de réussite** dans le maintien et le renforcement des liens enfants-parents et le développement de l'enfant.

Cependant, le rapport fait également état de résultats décevants de ces dispositifs de soutien à la parentalité dus à des **financements insuffisants** et à un **manque d'accessibilité et de visibilité** des dispositifs<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> IGAS, « Evaluation de la politique de soutien à la parentalité » Tome 1, février 2013.

<sup>3</sup> Rapport IGAS, 2013 : en 2012, les REAAP touchaient seulement 1 famille sur 10, les groupes de paroles 3 familles sur 100, et 12% des départements n'avaient pas d'espace de rencontre sur leurs territoires.

# ENGAGEMENTS DE LA FONDATION POUR L'ENFANCE

Aujourd'hui, la Fondation pour l'Enfance s'attache à **repérer et à lutter contre les violences faites aux enfants**. Elle intervient en **prévention et en repérage**.

Elle détecte les dispositifs innovants portés par le champ associatif et joue le **rôle de pépinière de projets**.

Convaincue du rôle primordial que jouent les dispositifs de soutien à la parentalité dans la lutte contre les VEO, la Fondation soutient des **associations qui accompagnent les parents dans l'exercice de leur fonction parentale** et leur permettent de **développer les habiletés parentales** (donner des outils de réponse face aux comportements et réactions des enfants). Ainsi, le Prado (avec le programme *Ces années incroyables*), PAPOTO (PArentalité POur TOus) et à 180° (avec le programme *Chagrin scolaire*) aident les parents à comprendre le fonctionnement des enfants, et à trouver les méthodes qu'ils seront capables d'utiliser dans l'exercice de leur rôle parental. Le projet BASE (Bébé Accueil Soins Ecoute), porté par l'association Des Psys dans la Cité, a lui pour objectif d'éviter les négligences parentales.

Depuis une dizaine d'années, la Fondation pour l'Enfance diffuse également des campagnes de sensibilisation pour alerter les professionnels et les parents sur les dangers des VEO.

La première campagne télévisée en 2011 avait pour objectif d'expliquer que la violence éducative est une violence qui se transmet au fil des générations.

La seconde campagne en 2013 mettait en lumière l'impact immédiat sur l'enfant et l'importance de se placer au niveau de ses ressentis : « une petite claque pour

vous, une grande claque pour lui ».

Le dispositif de sensibilisation lancé en janvier 2018 abordait les conséquences et effets à plus long termes sur l'équilibres de l'enfant. En effet, de nombreuses études scientifiques font le parallèle entre les violences subies pendant l'enfance et certaines maladies chez l'adulte comme l'obésité ou la dépression par exemple.

Plus récemment, le dispositif de sensibilisation initié en 2021/2022 avait vocation à outiller les parents et fournir des repères concrets pour le quotidien. La campagne grand public adossée (spot « Un dialogue ») encourageait une parentalité sans violences en traitant avec originalité une situation de la vie quotidienne entre un père et son enfant. Objectif : privilégier le dialogue pour ne pas recourir à des violences. Ce dispositif a également été complété par la Bande Dessinée « De quoi as-tu besoin », véritable outil antiviolences.

Enfin, la Fondation pour l'Enfance produit des préconisations qu'elle porte auprès des instances nationales et des pouvoirs publics :

### **PRECONISATION 1 – Des approches plus interventionnistes**

Encourager les acteurs de soutien à la parentalité à aller au-devant des parents pour permettre la prise en charge d'un plus grand nombre de familles en difficulté.

### **PRECONISATION 2 – Des approches évaluées**

Financer des programmes de soutien à la parentalité qui ont été évalués méthodiquement et qui ont fait leurs preuves.

### **PRECONISATION 3 – Une information claire et accessible sur ce que sont les VEO**

Produire des recommandations claires et lisibles.